# La prison de Pont-L'Évêque sous l'Occupation

#### Marie-Jo Bonnet

L'histoire de la prison de Pont-L'Evêque sous l'Occupation est restée longtemps taboue, comme d'ailleurs celle de la résistance. Pourtant, les familles savaient que la prison n'avait pas abrité que des voleurs de poules condamnés au tribunal de Première Instance de la ville ou les femmes ayant avorté. J'ai grandi à Pont-L'Evêque en sachant très bien que notre médecin de famille, le docteur Grandrie, y avait été interné trois jours avant d'être condamné aux travaux forcés pour résistance et déporté en Allemagne. Dans sa déposition de 1945, il parle de son arrestation, des accusations pesant sur lui comme détenir des journaux interdits, de ses camarades du réseau Hector avant d'ajouter « J'ai été emmené et interné à la maison d'arrêt de Pont-l'Évêque du 9 au 11 décembre 41 et j'ai ensuite été conduit à la maison d'arrêt de Caen<sup>1</sup> ».

Mais à Pont-L'Evêque, personne n'évoquait ce lieu autrement qu'à travers le scandale des années 1949 qui la qualifiait de « Joyeuse prison ». Et jusqu'à ma conférence de mai 2022 au cinéma Le Concorde de Pont-L'Evêque, aucune étude n'avait été menée sur la prison pendant l'Occupation<sup>2</sup>.

Les archives semblaient introuvables, à commencer par les registres d'écrou de la prison de Pont-L'Evêque.

Après la fermeture de la prison en 1952, ces registres ne sont arrivés aux Archives départementales du Calvados qu'en 1992. Et encore, ils n'étaient pas immédiatement communicables. Et ceux qui l'étaient étaient incomplets.

Le registre « passagers » de l'année 1941 ne mentionne pas le nom du docteur Grandrie, par exemple. Ni ceux de ses compagnons d'internement, si j'en crois le témoignage de ma mère, Simone Letac, qui habitait rue de Vaucelles, à côté de la prison, et disait à propos du docteur, « On les entendait chanter des cantiques ». Elle ne m'a pas précisé qui était ce « les », et je n'ai pas songé à lui demander. En tout cas, seul, un rapport du préfet du Calvados en date du 5 janvier 1942 indiquait que « les arrestations par l'autorité allemande ont été à nouveau nombreuses. Je citerai celle du Docteur Granderie [sic] de Pont-L'Evêque, du vétérinaire Bedel, de Dozulé et du Surveillant général du collège de Bayeux Escolan<sup>3</sup>. » Tous membres du réseau Hector.

Le Service Historique de la Défense de Caen (SHD), en revanche, conservait une « Liste des détenus par l'autorité allemande » de la Maison d'arrêt de Pont-L'Evêque très

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Procès verbal de l'audition d'Etienne Grandrie, 17 novembre 1945, Affaire Marie et Yvonne Tirel, ADC, 991 W 68-367/6

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conférence donnée le 3 mai 2022 dans le cadre de l'Association Pont-L'Évêque 1944 Mémories, avec Toni Mazzotti qui parlait des parachutistes alliés.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport du préfet du Calvados, ADC, 19W2. Je remercie Maxence Philippe d'avoir découvert cette référence après avoir cherché vainement le nom de Grandrie dans l'intégralité des registres d'écrou de cette époque.

éclairante. On sait que la maison d'arrêt de Pont-L'Evêque fonctionnait en liaison avec le tribunal de Première Instance où étaient jugés les petits délits. Maitre Féquet, y exerçait comme avocat et sera arrêté par les Allemands en février 1944. Or cette liste manuscrite de cinq feuillets commence au 2 mai 1942 pour s'arrêter au 15 juillet 1944. La dernière page est datée toujours à la main du 20 août 1944, soit trois jours avant l'incendie de la ville. Elle a donc survécu à l'incendie. Mais nous ne savons toujours pas pourquoi le docteur Grandrie ne figure ni sur le registre « passagers » ni sur cette liste. Certes, il a été interné en décembre 1941, donc 5 mois avant l'officialisation de l'identification des détenus par l'autorité allemande à destination du préfet du Calvados. Mais on ne sait pas à qui est destinée cette liste qui s'écarte de la procédure habituelle suivie notamment par la direction de la prison de Caen qui envoyait au préfet des listes mensuelles comprenant le nom des personnes arrêtées classés par date, leur adresse, la cause de leur arrestation et ce qu'elles devenaient.

Le Docteur Grandrie n'est pas le seul à avoir disparu de ce document censé répertorier les « détenus par l'autorité allemande ».

Il manque aussi Emmanuel Michel, de Trouville, militant communiste, arrêté à son domicile le 1<sup>er</sup> juillet 1941 et conduit à la prison de Pont-l'Évêque où il est interrogé sur ses "activités communistes". Le 21 juillet 1941, il comparait devant un tribunal français qui décide de sa mise en liberté surveillée : il doit se présenter régulièrement au commissariat de Trouville pour y signer un registre. En mai 1942, il est de nouveau arrêté et interné à Pont-L'Evêque.

Du côté des communistes, nous pouvons ajouter Victor Loizon, de Bonneville-La-Louvet, incarcéré le 2 juillet 1941 pour « activité ayant pour objet de propager les mots d'ordres concernant au relevant de la troisième internationale communiste ». Dix nouveaux militants de Dives-sur-Mer sont aussi incarcérés le lendemain à Pont-L'Evêque et y restent jusqu'au 11 septembre 1941 sous l'inculpation « d'infraction au décret loi du 26 septembre 1939 »<sup>4</sup>. Le décret loi de 26 septembre 1939 prononçait la dissolution du Parti Communiste parce qu'il avait notamment approuvé le Pacte de non-agression signé le 23 août enter l'URSS et l'Allemagne. Le PC fut « pacifiste » jusqu'à l'invasion de l'URSS par les troupes hitlériennes en juin 1941, dite opération Barbarosa. Marcel Loiseau, Roger Goubin, Roger Guyon, Louis Sergis, André Lenormand, Gaston Manneville, Marcel Lépaule, Robert Schop, Lucien Lesaulnier et Marcel Leperchey seront ensuite transférés à Caen et la plupart déportés.

Malgré l'absence de ces noms sur la liste manuscrite, on constate que la prison de Pont-L'Evêque a connu une grande activité sous l'occupation puisqu'elle mentionne le nom de 130 résistants, dont 28 femmes, ce qui est important. Ces résistants n'y restent pas longtemps, généralement. Un ou deux jours, le temps de les transférer ailleurs. Nous avons la date d'entrée et la date de sortie avec la mention de leur sort. L'immense

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Maison d'arrêt de Pont-L'Evêque entre le 16 décembre 1936 et 10 mars 1942, 2Y/6/86, conservé aux archives départementales du Calvados. Dépouillé par le Collectif Histoire et Mémoire du Pays d'Auge.

majorité a été « remis aux autorités allemandes ». On sait ce que ça veut dire. Transfert à Caen, généralement, et pour certains une déportation quand ce n'est pas la mort.

Cette liste fut pendant longtemps le seul document faisant état d'internés sous l'occupation par l'autorité allemande. En fait, ce n'est qu'en juillet 2022 que j'ai pu accéder au registre d'écrou intégral car il était en cours de classement. Il y a donc trois sources d'information:

- La liste de 130 noms de résistants internés entre le 2 mai 1942 et la 14 juillet 1944.
- Le registre d'écrou pour les passagers et autres détenus à titre provisoire » en deux volumes. Le deuxième commence le 30 septembre 1943 jusqu'en juillet 1944. Il comprend 150 noms tous arrêtés par les Allemands<sup>5</sup>. Certains sont relâchés très vite, d'autres sont transférés à Caen.
- Le registre général

Commençons d'abord par la liste.

# Pourquoi la liste commence-t-elle le 2 mai 1942 ?

Le 15 avril 1942, un attentat a lieu près d'Argences. La résistance communiste fait sauter le train de permissionnaires allemands à Airain. Un nouvel attentat a lieu le 1er mai au même endroit.

Les Allemands sont furieux et déclenchent une vague de répression terrible en arrêtant des otages communistes et juifs. A Dives-sur-Mer ils arrêtent 6 communistes et 6 Juifs qu'ils internent à la prison de Pont-L'Evêque, le 2 mai. Le lendemain, les douze otages sont transférés à la prison de Caen et seront déportés<sup>6</sup>.

Le docteur Grandrie, qui passait en procès avec ses compagnons au tribunal militaire allemand de Caen, voit sa peine de 5 mois de prison commuée en 5 ans de travaux forcés. Ce qui veut dire déportation en Allemagne. Trois résistants de la même affaire sont condamnés à mort et fusillés. Notons que 80 des 120 otages arrêtés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 10 mai dans le Calvados seront déportés le 6 juillet 1942 vers Auschwitz.

#### Habitants de Pont-l'Evêque internés à la prison

J'ai retrouvé le nom d'une douzaine de pontépiscopiens.

Louis Lemoulan y fait un premier séjour le 5 août 1942 et sera de nouveau interné avec Pierre Brillard en février 1944.

Suzanne Leray

Albert Sonnet

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> ADC, 1505W/18.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le choix des otages Juifs et communistes est fait à partir de listes précédemment dressées par deux organismes chargés de la répression. Il y a d'abord les « Juifs indiqués sur la liste officielle » comprenant neufs noms, dont plusieurs sont absents.

Jean Prieur est incarcéré du 11 au 13 novembre 1943 pour avoir écouté la radio anglaise. Louis Delaunay, arrêté le 17 avril 1944 à la kommandantur de Pont-L'Evêque, né le 11-12-1901, cultivateur à Reux déporté 1er juin, rentré.

D'autres comme Germaine Houel est arrêtée le 17 novembre 1943 avec Yvonne Bricard et son frère Rémy. Incarcérée à Pont-L'Évêque, Germaine Houel est impliquée dans une affaire de détention d'armes qui la mène à Caen et à Fresnes avant d'être déportée à Ravensbrück le 17 février 1944 puis au terrible camp de Mauthausen. Elle sera libérée le 5 mai 1945.

Il y a aussi les résistants arrêtés après l'attentat contre le collaborateur Louis Laplanche, chef du Rassemblement National Populaire de Trouville. Roger Rebut, Generosa Mateo et Rolande Capron, la compagne de Capron, sont internés à Pont-L'Evêque alors que Capron est directement interné à Caen avant d'être fusillé à Rouen le 13 novembre 1943. Signalons aussi Michel Ben Maleck

Nacer Belgacem, Sergent 8e Cie 2e régiment de Génie, fait prisonnier des Allemands et cantonnés à la chocolaterie du Breuil-en-Auge transformée en camp pour les militaires nord-africains. Avec Armed Ben Taïeb, ils se sont évadés le 12 mars, ont été cachés chez Mme Thérèse Robbes, du Breuil, et ont été arrêtés chez elle sur dénonciation de Thouret, membre des Jeunesse Nationales Populaires (JNP), parti collaborateur, depuis février 1944. Thouret sera interné à la maison d'arrêt en avril avec Cumont pour vol. Des collaborateurs comme Madeleine Béranger, chef des JNP, peuvent aussi y mener des enquêtes. On sait qu'elle est venue y interroger Thouret accompagnée de l'adjudant Denis et d'un autre gendarme Corigou ou Jegou, « On avait découvert en me fouillant des cartes d'identité en blanc, dira Thouret dans sa déposition en Cour de Justice, et ma cheftaine tenait à savoir quelle utilisation je comptais leur réserver. L'adjudant Denis a apporté les photographies qui avaient été saisies le 8 avril et M. Béranger les a vues. Sur une photo figurait Mme Robbes, sa fille et les deux Algériens.

Donc, les collaborateurs travaillant avec la Gestapo, peuvent mener des interrogatoires à la prison.

Par ailleurs, plusieurs personnes dont on sait, grâce aux archives de la gendarmerie, qu'elles ont été internées à la prison de Pont-L'Evêque, ne sont pas mentionnées dans la liste, mais figurent sur le registre « passagers ».

C'est le cas de Robert Hardy, dont l'arrestation est enregistrée par l'adjudant Denis commandant la brigade de gendarmerie de Pont-L'Evêque, qui précise bien son internement à la prison : « Le 18 juin 1944, vers 15 heures, la Feldgendarmerie de Pont-L'Evêque a procédé à l'arrestation de Hardy Robert, Raymond André, cultivateur à Saint-Hymer (Calvados) en la dite localité, né le 17 août 1912. Hardy, prisonnier de guerre, transféré en travailleur libre en juillet 1943, avait bénéficié d'une permission valable du 30 juillet au 13 août 1943 et n'avait pas rejoint son poste en Allemagne à

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Procès Cours de Justice du Calvados, Thouret, Interrogatoire 21 février 46 (cote 66/29) – ADC, 991w30.

l'expiration de celle-ci. Il est actuellement détenu à la Maison d'arrêt de Pont-L'Evêque<sup>8</sup> ». Il sera libéré le 7 juillet par « instruction de l'autorité allemande »

Il en est de même pour Louis Jaminais demeurant à Surville, et de Pierre Jaminais, son fils, apprenti menuisier, arrêtés par les autorités d'occupation le 1<sup>er</sup> mars 1944. Le rapport de l'adjudant Denis précise : « Ils sont actuellement détenus à la Maison d'arrêt de Pont-L'Evêque. »

Pierre Jaminais a été dénoncé par le milicien Robert Feuillet dont les méfaits ne s'arrêtent pas là. En février 1944, alors qu'il est agressé par quatre individus, il fait arrêter Pierre Brillard, le fils de l'épicière, et Louis Lemoulan. Brillard qui sont « enfermé à la prison de Pont-l'Evêque jusqu'au 14 mars », relate l'historienne Julia Ouellien<sup>9</sup>.

## Pourquoi la liste s'arrête le 15 juillet 1944?

L'année 1943 est celle où l'on trouve le plus grand nombre d'internés.

Mais curieusement, on ne trouve que 5 noms à partir du 6 juin 1944 alors que nous savons, grâce aux archives de la gendarmerie, que plusieurs résistants y sont internés. Et sur le registre passager on passe du 16 juillet au 24 août 44 avec les premières arrestations de collaborateurs.

René Lévêque, maire de Bourgeauville, arrêté le 6 juin d'après le témoignage de M. Biennacelle<sup>10</sup>, bourrelier à Pont-L'Evêque, ne se trouve pas alors qu'il figure sur le registre « passagers » à la date du 9 juin. Il restera à la prison jusqu'au 17 juin avant d'être transféré à la prison d'Évreux.

Un autre rapport de la gendarmerie du 3 juillet 1944, note que le 28 juin précédent, à 18h, Alfred Canu et Renée Michel, son épouse, ont été arrêtés au lieu dit La Haie Tondue pour « motif inconnu ». Il ajoute « On reproche aux intéressés d'avoir des tendances anglophiles. Ils sont détenus à l'école du cours supérieur de la rue Thouret<sup>11</sup> », dit-il enfin.

En effet, dès le 6 juin 1944, l'école de garçon de la rue Thouret, vidée de ses élèves, sert de prison pour les résistants, mais aussi pour les combattants alliés arrêtés par les Allemands. Et à partir de la mi juillet, l'ensemble des prisonniers est transféré à la prison de Bernay ou d'Evreux à la suite de la libération de Caen et de l'avance des alliés.

Tous les prisonniers sont internés à l'école de garçons de la rue Thouret. A charge pour la Croix Rouge de les nourrir.

Depuis le 8 juin, écrit le président, la Croix Rouge a nourri :

a) 779 anglo-américains

\_\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Rapport de l'adjudant Denis, Commandant la brigade de Pont-L'Evêque sur l'arrestation d'un Français par les troupes d'occupation, 19 juin 1944, p. 239. Destinataire sous préfet de Lisieux et d'escadron commandant la Compagnie de Caen.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Julia Quellien, Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2008

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Discours funèbre d'hommage à M. Lévêque, archives Toni Mazzotti.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Rapport de l'adjudant Denis sur l'arrestation de Français par les troupes d'occupation, AG, 14.

## b) environ 300 civils<sup>12</sup> »

Soit plus de mille quatre vingt personnes, chiffre énorme, pour la petite ville de Pont-L'Evêque, et totalement inconnu des historiens. Les soldats alliés n'y restent que quelques jours avant d'être transférés en Allemagne dans un stalag, a découvert Toni Mazzotti dans son enquête sur les parachutages dans la région de Pont-L'Evêque. Plusieurs détenus de la prison seront aussi nourris par la Croix-Rouge en juillet, nous apprend Yvonne Vermughen dans sa déposition aux gendarmes. « Je connais bien Mme Bureau, infirmière à la Croix Rouge, dit-elle. A l'époque, elle n'était pas mariée et s'appelait Mlle Louis. « Alors que j'étais incarcérée à la prison de Pont-L'Évêque au mois de juillet 1944, sous l'inculpation d'hébergement de parachutistes, c'est cette femme qui nous ravitaillait<sup>13</sup>. »

Du côté des résistants, la Honfleuraise Christiane Bodenan est arrêtée le 26 juin 1944 à Saint-Gratien avec son fiancé Jean Beaumais. Ils sont internés à l'école de garçons. En revanche, sa mère, Olga Bodenan, l'épouse de Paul Bodenan, arrêtée le même jour, figure sur la liste des détenus, contrairement à sa fille et son fiancé. D'ailleurs, il y a une erreur sur sa date d'incarcération puisqu'elle est mentionnée le 26 juillet et libérée le 29 juin. Il faut bien lire le 26 juin à la place de juillet. Christiane Bodenan a livré un témoignage très intéressant à l'historien honfleurais Pierre Boiteau pour expliquer l'absence de son nom. En fait, elles ont été incarcérées à l'école de garçons de la rue Thouret pendant 3 jours avant d'être emmenées par la gestapo de Caen et son auxiliaire française Clotilde de Combiens dans la maison du Docteur Derrien à Argences. Elle sera miraculeusement libérée. Ce qui n'est pas le cas du photographe Mulot, probablement assassiné par les gestapistes et déposé dans le charnier de Saint-Pierre-du Jonquet.

### La prison de Pont-L'Evêque, antichambre de la mort

Deux des résistants mentionnés en juillet 1944 ont été retrouvés dans le charnier de Saint-Pierre-du-Jonquet.

Léon Pouchin, incarcéré le 4 juillet est « remis à la police allemande sans connaître la destination » le 8 juillet, note le registre « passagers ». Et peut-être aussi Gilbert Dillard, non encore formellement identifié, arrêté le 9 est remis à la police allemande le 12 juillet, et l'on sait aujourd'hui que cette police allemande est composée de gestapistes français dirigés par Marie-Clotilde de Combiens.

Mais certains de ceux qui sont passé à la prison début juillet ne sont pas mentionnés sur la liste ni sur le registre « passagers ». C'est le cas d'un autre détenu qui vient d'être identifié grâce à la découverte miraculeuse de son calice en Afrique du Nord par Alain Pignel. Il s'agit de l'abbé Jacques Leclerc. Alain Pignel a pu montrer que l'abbé était passé par la prison de Pont-L'Évêque, probablement torturé, et assassiné par les

6

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Lettre du Président du Comité Croix Rouge de Pont-l'Evêque au Marquis de Clermont Tonnerre à Caen, Archives de la Croix Rouge, Pont-L'Evêque. Je remercie Toni Mazzotti de m'avoir transmis ce document.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Procès-verbal de renseignements, Brigade de Dives-sur-Mer, 2-3-1947.

gestapistes puisqu'on a retrouvé son corps martyrisé dans le charnier de Saint-Pierre-du Jonquet, son bréviaire ouvert à la date du 9 juillet. Comme il a été arrêté le 3 juillet, on peut supposer qu'il y est resté un ou 2 jours. Notons qu'en ce début juillet, Caen est sur le point d'être libéré, ce qui explique l'arrivée des gestapistes caennais dans le Pays d'Auge.

Nous avons retrouvé le nom d'autres résistants non répertoriés sur la liste comme Adrien Vermughen et son épouse Yvonne. Ils sont internés à la prison le 5 juillet 1944 pour avoir hébergé dans leur ferme La Bergerie, près de Dives-sur-Mer, 37 parachutistes de passage qu'ils ont nourris pendant un mois. Yvonne Vermughen est libérée le 10 juillet, mais pas son mari. « Je l'avais entendu quitter le lieu où nous nous trouvions le 8, a-telle dit aux gendarmes lors de sa déposition en 1946. Il sera retrouvé le 18 novembre 1946 dans la fosse commune de Saint-Pierre-du-Jonquet, le corps criblé de balles allemandes. Son épouse l'identifie grâce à ses vêtements et à son bras cassé<sup>14</sup>. Dans une attestation pour Maurice Duval, elle « certifie avoir vu arriver à la prison de Pont-L'Évêque le 8 juillet 1944 Monsieur Duval et les frère Wander encadrés par des soldats allemands en armes alors que j'y étais enfermée moi-même pour la même affaire (aide aux parachutistes)<sup>15</sup>. »

D'autres résistants de Dives subissent le même sort, comme Andrée et Yves Diverres qui sont arrêtés le 4 juillet pour avoir hébergé également deux parachutistes anglais durant 17 jours. Internés à Pont-L'Evêque, Andrée Diverres est libérée le 10 et son mari est retrouvé dans la fosse de Saint-Pierre-du-Jonquet. Pierre Lecunff, Fernand Mannoury, sont également arrêtés le même jour pour les mêmes motifs. Seule Mmes Mannoury et Lecunff sont libérées en même temps que Mme Vermughen le 10 juillet. Amélie Lecunff est très précise dans le dossier de son mari : « Mon mari a été arrêté le 4 juillet par la gestapo pour hébergement de parachutistes, a été conduit à la prison de Pont-L'Evêque et depuis je suis sans nouvelle, écrit-elle sur le document de « Renseignements de non rentrés ». Il fera partie des 28 résistants découverts à Saint-Pierre du Jonchet.

Jacques Bimont est interné à Pont-L'Evêque après son arrestation du 2 juillet. Il sera fusillé le 9 juillet par cette même Gestapo d'Argences. Le 4 juillet, Jean Kielichowski, âgé de dix huit ans, est arrêté à Dives avec d'autres camarades.

Dans son livre Massacres à Saint-Pierre-du-Jonquet, Yves Lecouturier mentionne aussi le résistant Pierre Baudron, agriculteur à Cricqueville-en-Auge, qui aidait les parachutistes égarés dans le marais à rejoindre leur unité. « Il est arrêté le 29 juin et interné à la prison de Pont-L'Evêque<sup>16</sup> » avant d'être sans doute conduit à Argences. Il pourrait faire partie des victimes non identifiées. En tous cas, son nom ne figure pas dans le registre « passagers ».

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Procès-verbal de renseignements sur identification cadavre Vermughen Adrien, à St Pierre du Jonquet, Gendarmerie nationale, 20 novembre 1946. Je remercie Christine Le Callonec de m'avoir transmis ces documents.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Dossier Maurice Duval, 21 P 640 376, SHD Caen.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Yves Lecouturier, Massacres à Saint-Pierre-du-Jonquet, Orep éditions, 2011, p. 67.

Certains restent très peu de temps comme Jean Beaumais, qui n'y est resté qu'une demi heure avant d'être interné à l'école de garçons de la rue Thouret. En revanche sa fiancée Christiane Bodenan, arrêtée en même temps, est conduite directement à l'école <sup>17</sup> tandis qu'Olga Bodenan, la mère de Christiane reste deux jours à la prison de Pont-L'Evêque avant d'être « remise à l'autorité allemande sans connaître la destination ». On appréciera la précision du directeur de la prison, M. Hillion, qui prend soin de noter le maximum d'informations pour les recherches futures <sup>18</sup>. Car il doit savoir que cette « autorité allemande » est en réalité les auxiliaires français de la Gestapo de Caen menée par Clotilde de Combiens. Les Bodenan et Jean Beaumais seront libérés sur la route d'Argences par ces gestapistes.

Enfin, notons que d'autres prisonniers seront « remis en liberté par suite d'instruction des autorités allemandes. » On le voit, les recherches sont loin d'être terminées.

La prison de Pont-L'Evêque a donc accueilli deux sortes de prisonniers sous l'occupation; les prisonniers de droit commun qui purgeaient de courtes peines. Et les prisonniers politiques, résistants, otages juifs et communistes arrêtés par l'autorité allemande. Leur nombre est bien plus important que les 150 noms mentionnés sur la liste manuscrite. Ils ne sont pas encore tous identifiés. Nous espérons pouvoir le faire prochainement en croisant les différentes sources encore dispersées.

# Bibliographie:

Archives départementales du Calvados, Registres d'écrou.

Service Historique de la Défense (Caen),

Archives de la gendarmerie, Section de Pont-L'Evêque, SHD Vincennes.

Archives familiales

Gaëtane Barbenchon-Lang, Françoise Dutour, La prison de Pont-L'Evêque, 2016.

Pierre Boiteau, *Honfleur et son canton au quotidien*, 1939-1945, Les Éditions de la Lieutenance, 2 tomes, 2000.

Marie-Jo Bonnet, *Pont-L'Évêque sous l'Occupation*, à paraître aux Editions Orep en 2024.

Site de l'association « Un fleuve pour la liberté, la Dives » <a href="https://www.ladives1944.com">https://www.ladives1944.com</a> Yves Lecouturier, *Massacres à Saint-Pierre-du-Jonquet*, Orep éditions, 2011.

Julia Quellien, Les réfractaires au travail obligatoire dans le Calvados, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2008.

#### © Marie-Jo Bonnet – mjobonnet@gmail.com

<sup>17</sup> Témoignage de Christiane Bodenan à l'historien Pierre Boiteau, *Honfleur et son canton au quotidien, 1939-1945*, Les Éditions de la Lieutenance, 2 tomes, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Registre d'écrou pour les passagers et autres individus détenus à titre provisoire, 30 septembre 1943-25 août 1944. ADC, 1505W/18.